



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, le Compte Financier Unique 2025 le Budget Primitif 2026 et le Budget Supplémentaire 2026, disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais : www.coteaux-bordelais.fr

Préambule :

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : Débat d’Orientations Budgétaires (DOB), Budget Primitif (BP), Budget Supplémentaires (BS), Décision(s) Modificative(s) (DM), Compte Financier Unique(CFU).

Le Compte Financier Unique est un nouveau document qui remplace le Compte Administratif tenu par l'ordonnateur et le Compte de Gestion tenu par le Service de Gestion Comptable. Il doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1.

Le CFU est élaboré conjointement par le Président et le comptable de la DGFIP. Il présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.



Compte Financier Unique (CFU) – Budget Principal CDC

Le CFU de la Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		155 000,00 €		4 465 545,41 €	0,00 €	4 620 545,41 €
Opération exercices	9 312 880,00 €	11 736 490,96 €	1 992 727,84 €	4 107 635,06 €	11 305 607,84 €	15 844 126,02 €
Total	9 312 880,00 €	11 891 490,96 €	1 992 727,84 €	8 573 180,47 €	11 305 607,84 €	20 464 671,43 €
Résultat de clôture		2 578 610,96 €		6 580 452,63 €	0,00 €	9 159 063,59 €
Solde exercice 2025		2 423 610,96 €		2 114 907,22 €		4 538 518,18 €
RAR Recettes	79 593,72 €					
RAR Dépenses	1 035 050,86 €					
SOLDE RAR	-955 457,14 €					

I) La section de Fonctionnement

Cette section fait ressortir **un excédent de clôture de 2 423 610.96 €** auquel s’ajoute **l’excédent de n-1 de 155 000 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **2 578 610.96 €**.

a- Les Dépenses de Fonctionnement

Fonctionnement	total prévu 2025	total réalisé 2025	%
011 - Charges à caractère général	2 590 000,00 €	2 107 277,68 €	81%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	946 000,00 €	751 855,99 €	79%
014 - Atténuations de produits	2 662 500,00 €	2 559 148,00 €	96%
65 - Autres charges de gestion courante	4 396 300,00 €	3 734 741,66 €	85%
66 - Charges financières	17 500,00 €	17 316,98 €	99%
67 - Charges spécifiques	3 500,00 €	3 049,92 €	87%
Total opérations réelles	10 615 800,00 €	9 173 390,23 €	86%
023 - Virement à la section d'investissement	605 891,00 €	0,00 €	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000,00 €	139 489,77 €	100%
Total opérations d'ordre	745 891,00 €	139 489,77 €	19%
Total général	11 361 691,00 €	9 312 880,00 €	82%

Les crédits au chapitre « charge à caractère général » 011 ont été utilisés à 81%, notamment pour les contrats SSIEG des accueils de loisirs (1 274 K€), la lutte contre les frelons asiatiques (12 K€), l’entretien de la voirie intercommunale (190 K€), les conventions de service commun avec les communes (95 K€), les contrats de maintenance (50 K€), animations culturelles (66 k€), les cotisations aux assurances (52 k€).

Le chapitre des « charges de personnel » 012 est inférieur aux prévisions car tous les recrutements n’ont pas pu être effectués avec la temporalité souhaitée.

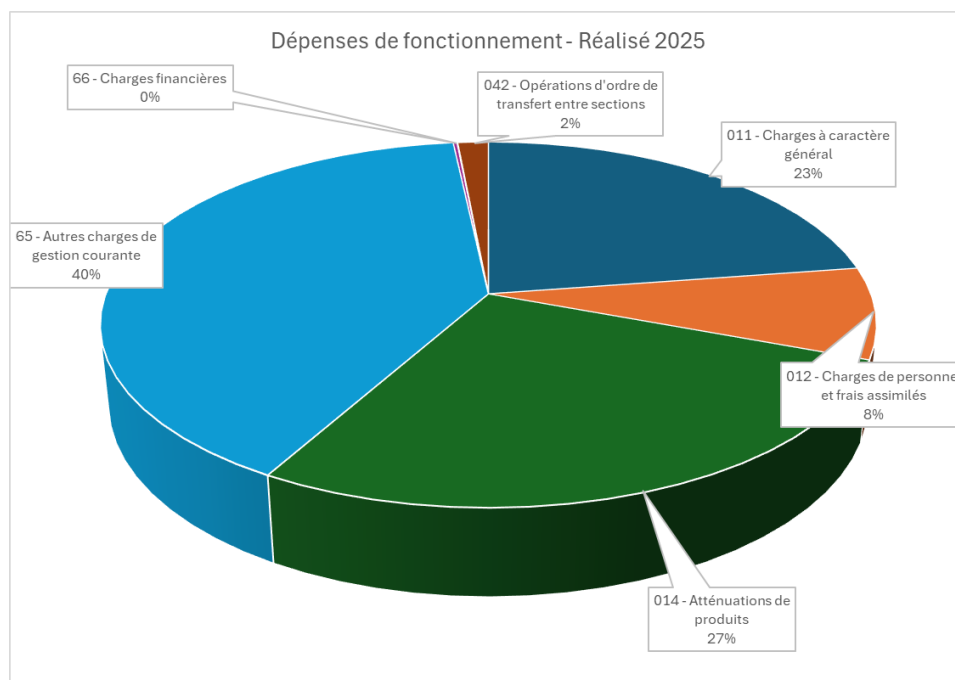
Les crédits au chapitre « atténuations de produits » 014 ont été utilisés dans leur quasi-intégralité puisqu'ils correspondent à des montants déterminés et fixes sur l'exercice. L'attribution de compensation est de 1 294 K€, et la dotation de solidarité de 588 K€.

Le FNGIR quant à lui est de 525 K€ et le fonds national de péréquation intercommunale (FNPIC) est de 171 K€ contre 153 K€ en 2024.

Les crédits au chapitre « autres charges de gestion courante » 65 ont été consommés à 85%. Ce chapitre comporte les cotisations aux organisations syndicales telles que le SEMOCTOM (2.6 M€), le PETR (77 K€), le SYSDAU (22 K€), Gironde Numérique (28 K€), les syndicats GEMAPI (167 K€). Les associations gérant les crèches (342 K€) et réalisant des activités auprès de la jeunesse (83 K€) sont également dans ce chapitre. Enfin 35 K€ sont accordés à l'Office de Tourisme de l'Entre deux Mers dans le cadre du contrat 2024-2026.

La subvention accordée au CIAS (220 K€) permet la réalisation des actions du service comme celui du portage de repas, du Transport à la Demande ou encore l'adhésion à la maison de la justice et du droit par exemple.

Le chapitre « charges financières » 66 prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au budget général ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus). Il est à nouveau en diminution cette année encore, en raison de remboursements d'emprunts arrivés à terme et de la non réalisation de de l'emprunt prévu au budget.



b – Les Recettes de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	total prévu 2025	total réalisé 2025	%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	155 000,00 €	155 000,00 €	100%
013 - Atténuations de charges	6 000,00 €	52 482,19 €	875%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	16 935,56 €	
73 - Impôts et taxes	4 400 191,00 €	4 385 312,00 €	100%
731 - Fiscalité locale	5 380 000,00 €	5 622 398,80 €	105%
74 - Dotations et participations	1 420 000,00 €	1 658 248,30 €	117%
75 - Autres produits de gestion courante	500,00 €	974,11 €	195%
77 - Produits spécifiques	0,00 €	140,00 €	
Total général	11 361 691,00 €	11 891 490,96 €	105%

L’excédent reporté au chapitre 002 correspond à l’affectation du résultat 2024.

Les atténuations de charges au chapitre 013 correspondent à la participation des agents aux frais de tickets restaurant (10 K€) et le remboursement des indemnités journalières (42 K€).

Le produit des impôts et taxes au chapitre 73 est légèrement inférieur par rapport aux prévisions au BP. Les montants de la fraction de TVA reversé pour compenser la TH et la CVAE ont été légèrement inférieurs aux prévisions de - 15 K€ Ces montants sont difficilement évaluables.

La taxe GEMAPI, instaurée en 2023, a permis de collecter 167 K€ en 2025.

Les effets de la réforme de la taxe d’habitation se font sentir depuis 2021 avec une chute de la fiscalité ménage et la suppression de la CVAE en 2023 pour les entreprises au profit d’une compensation de l’état :

Années	Fiscalité entreprises	Fiscalité ménages	Compensation	FNGIR	Total fiscalité
2020	3 237 990 €	2 629 234 €	153 519 €	-524 966 €	5 495 777 €
2021	3 138 256 €	282 497 €	2 824 678 €	-524 966 €	5 720 465 €
2022	3 206 708 €	296 423 €	2 979 342 €	-524 965 €	5 957 508 €
2023	2 042 929 €	347 384 €	4 920 511 €	-524 964 €	6 785 860 €
2024	2 217 381 €	365 550 €	5 066 476 €	-524 966 €	7 124 441 €
2025	2 335 320 €	344 368 €	5 204 926 €	-524 966 €	7 359 648 €

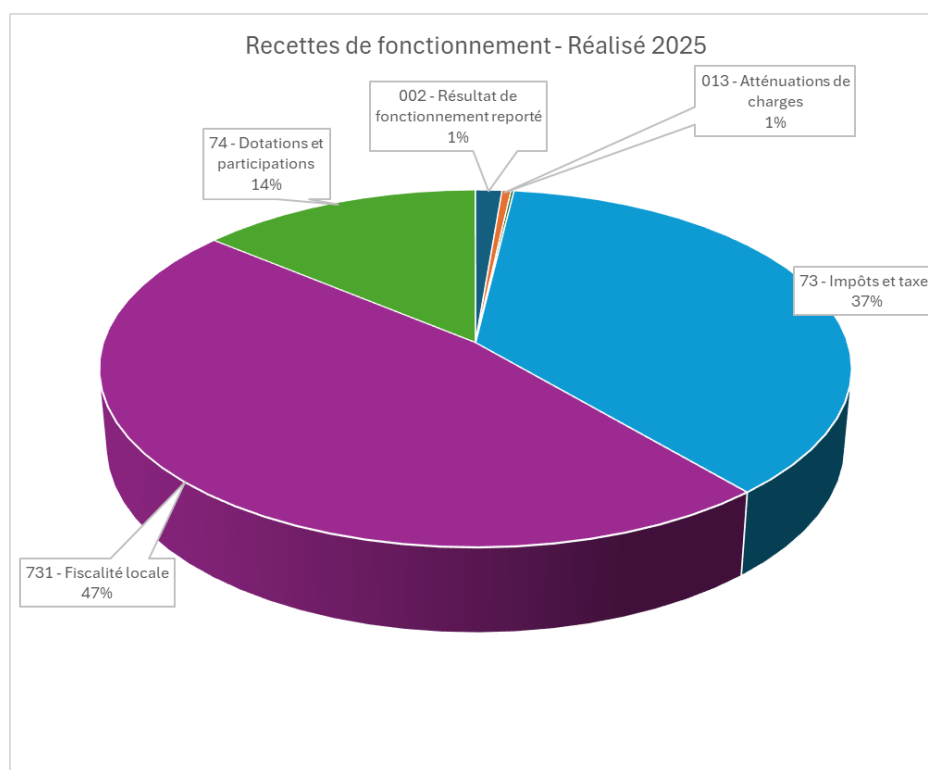
Au chapitre 74 dotations, subventions et participations, le montant des dotations de l’Etat (> 700 K€) est stable par rapport à 2025 (+12 k). Ces montants sont difficilement évaluables.

Années	Dotation d'Intercommunalité	Dotation de Compensation	FNPIC	Total dotations	Evolution
2020	214 251 €	516 782 €	- 177 500 €	555 553 €	
2021	243 551 €	506 604 €	- 181 709 €	570 467 €	14 914 €
2022	276 858 €	495 491 €	- 171 524 €	602 847 €	32 380 €
2023	311 416 €	492 614 €	- 167 029 €	639 024 €	36 177 €
2024	381 149 €	484 462 €	- 153 340 €	714 295 €	75 271 €
2025	429 055 €	466 870 €	- 171 504 €	726 446 €	12 151 €

La CAF a par ailleurs régularisé les versements de prestations de 2024 et participé aux nombreuses actions menées dans le cadre de la convention CTG (+50 k€).

Au chapitre 75 les autres produits de gestion courante, 674 € correspond au loyer ORANGE pour le local NRA et 300 € au remboursement d'un prestataire téléphonique suite à disfonctionnement.

Au chapitre 77 les produits exceptionnels, les 140 € correspondent à un dégrèvement de la Taxe Foncière.



II) Section d'Investissement

Cette section fait ressortir **un excédent de clôture de 378 128.28 €** auquel s'ajoute **l'excédent N-1 de 4 087 417.13 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **4 465 545.41 €**.

	Total_prévu_2025	Réalisé_2025
Dépenses d'investissement par opération	11 130 657,30 €	1 880 318,31 €
101 - EQUIPEMENT DU SIEGE	1 044 898,11 €	690 411,70 €
102 - ZONES D'ACTIVITES	100 000,00 €	0,00 €
103 - BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES	280 418,37 €	42 002,59 €
104 - MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	98 558,21 €	51 251,31 €
105 - VOIRIES COMMUNAUTAIRES	331 670,00 €	169 985,24 €
106 - CHEMINS / ENVIRONNEMENT	166 442,85 €	147 273,79 €
107 - DOMAINE DE LA FRAYSE	324 480,00 €	48 412,00 €
108 - MOBILITES ACTIVES	2 164 189,76 €	219 310,62 €
109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE (AP/CP)	6 600 000,00 €	511 671,06 €
110 - EQUIPEMENTS MUTUALISABLES	20 000,00 €	0,00 €
Dépenses d'investissement hors opération	123 000,00 €	112 409,53 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	113 000,00 €	112 409,53 €
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	11 253 657,30 €	1 992 727,84 €

	Total_prévu_2025	Réalisé_2025
Recettes d'investissement par opération	380 332,03 €	463 071,80 €
101 - EQUIPEMENT DU SIEGE	0,00 €	5 180,80 €
104 - MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	7 938,43 €	17 927,42 €
106 - CHEMINS / ENVIRONNEMENT	102 000,00 €	76 485,00 €
108 - MOBILITES ACTIVES	270 393,60 €	216 314,88 €
109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE (AP/CP)	0,00 €	147 163,70 €
Recettes d'investissement hors opération	10 873 325,27 €	8 110 108,67 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 465 545,41 €	4 465 545,41 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	605 891,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000,00 €	139 489,77 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 361 888,86 €	3 505 073,49 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 300 000,00 €	0,00 €
Total des recettes d'investissement	11 253 657,30 €	8 573 180,47 €

a - Les Dépenses d'Investissement par opération

A l'opération « équipement du siège », les travaux d'extension du siège ont été finalisés. Ceux du réaménagement sont en cours et sont portés en restes à réaliser sur 2026.

A l'opération « zone d'activités », aucune dépense n'a été réalisée en 2025.

A l'opération « bâtiments » :

Les travaux d'étanchéification du Relais des Coteaux à Bonnetan ont été achevés (4.8 k€) et des films occultants ont été posés (2 k€).

A la crèche Les Bons Enfants de Fargues Saint Hilaire, des travaux de peinture ont été effectués (6 k€), des portes coulissantes ont été installées (8.7 k€), une clôture et un portillon ont également été implantés (4 k€).

A la crèche les Colibris de Salleboeuf, des portes coulissantes ont été installées (12.5 k€) et des films occultants posés (2.4k€)

A l'opération « matériels d'équipement » correspondent à l'achat de matériel pour l'aménagement du LAEP (14.5 k€), du matériel pour l'équipement des ALSH maternels et primaire de Pompignac 10 k€), la mise en conformité des logiciels du réseau des bibliothèques avec l'intégration de Pompignac (11 k€), l'achat de barrières de sécurité (2.3 k€) et d'un cinémomètre laser pour effectuer le contrôle de vitesse des véhicules (9.3 k€).

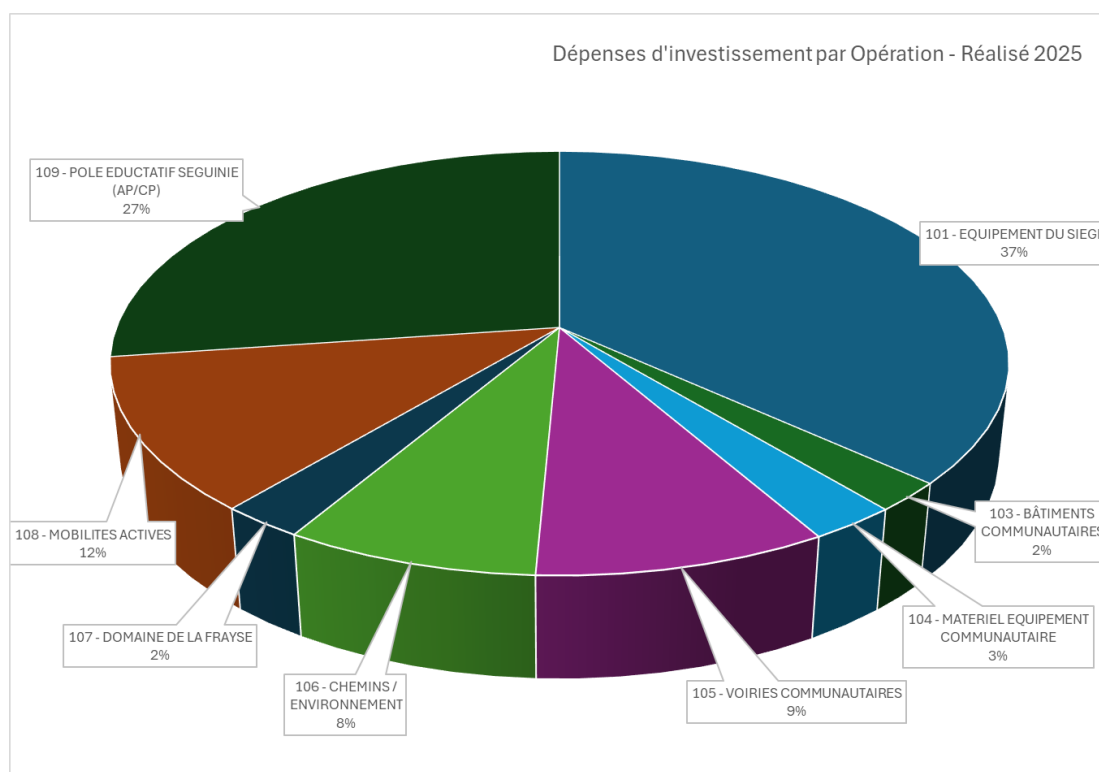
A l'opération « voiries communautaires » il s'agit essentiellement de la maîtrise d'œuvre voirie et les travaux pour la reconstruction de l'ouvrage d'art à Salleboeuf.

A l'opération « chemins / environnement » correspondent la maîtrise d'œuvre, la fin des travaux de franchissement de cours d'eau des chemins de randonnées ainsi que l'ouverture de plusieurs boucles sur le territoire.

A l'opération « Domaine de la Frayse », correspondent à des études de programmation de la réhabilitation du site (24 k€) et de la remise en état de la zone humide (24 k€).

A l'opération « Mobilités Actives », il s'agit des travaux de mise en œuvre du schéma vélo et des fonds de concours accordés aux communes (147 k€).

A l'opération « Pôle Educatif de la Séguinie » AP/CP, il s'agit de la maîtrise d'œuvre et des études liées au projet



b - Les Dépenses d'Investissement hors opération

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts (83 k€) et à la participation annuelle au Très Haut Débit avec Gironde Numérique (29.5 k€) (année 7/18).

c - Les Recettes d'Investissement par opération

A l'opération 101 « Equipement du siège », FUB SERVICES a accordé une subvention de 5.1 k€ dans le cadre de l'achat de l'abri vélo du siège.

A l'opération 104 « Matériel d'équipement communautaire », CARRIGNAN DE BORDEAUX participe à hauteur de 1.4 k€ pour l'équipement ALSH APS, tout comme la CAF à hauteur de 6.5 k€. La CAF a accordé 10 k€ pour l'aménagement du LAEP.

A l'opération 106 « Chemins / Environnement », le Conseil Départemental de la Gironde a aidé la collectivité à hauteur de 76.5 k€ pour le PDIPR.

A l'opération 108 « Mobilités actives », l'Etat a versé dans le cadre de la DSIL 216 k€ pour la mise en œuvre du schéma vélo.

A l'opération 109 « Pôle Educatif de la Séguinie », il s'agit de la participation de la mairie de TRESSERRES aux dépenses réalisées en 2024, selon la clé de répartition définie.

d - Les Recettes d'Investissement hors opération

Le chapitre 001 « Solde d'exécution N-1 » correspondant à l'affectation du résultat excédentaire de 2024.

Le chapitre 040 (139 K€) comptabilise les opérations d'amortissement, le même montant se trouve en section de fonctionnement côté dépenses (chapitre 042).

Le chapitre 10 comporte :

- **L'article 10222 (343 K€)** qui correspond au reversement par l'Etat du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. La collectivité perçoit 16.40% du montant de ses dépenses en investissement et sous certaines conditions.
- **L'article 10226 (2.2 k€)** qui correspond au reversement par les communes d'une part de la TAM perçue en N-1
- **L'article 1068 (3 159 k€)** qui correspond à l'excédent de fonctionnement repris au moment de l'affectation de résultat

Un emprunt de 2 300 K€ avait été inscrit pour équilibrer le budget primitif 2025 mais n'a pas été souscrit.

La section d'investissement se résume ainsi :

Récapitulatif	Total_prévu_2025	Réalisé_2025
Total dépenses d'investissement	11 253 657,30 €	1 992 727,84 €
Total recettes d'investissement	11 253 657,30 €	8 573 180,47 €

e - Les Restes à Réaliser (RAR)

Certaines dépenses ou recettes engagées sur 2025 et certaines n'ont pas pu être réalisées ou facturées sur l'exercice. Elles sont donc en Reste à Réaliser et comptabilisées sur l'exercice suivant, ici 2026 (sur le Budget Supplémentaire).

Les RAR s'élèvent à 1 035 050.86 € en dépenses et 79 593.72 € en recettes comme suit :

Opération 101 =

- En dépenses : 160 201.75 € (Maîtrise d'œuvre sur le projet d'extension et réaménagement du siège)

Opération 105 =

- En dépenses : 27 030 € (d'œuvre et travaux réhabilitation des ouvrages d'art)

Opération 106 =

- En dépenses : 1 290 € (signalétique + maîtrise d'œuvre)
- En recettes : 25 515 € de subvention du Conseil Départemental pour le solde du PDIPR et le solde la construction des ouvrages d'art.

Opération 108 =

- En dépenses : 846 529.11 € (marché schéma vélo – aménagement de la ZA Tresses + fonds de concours Pompignac)
- En recettes : 54 078.72 € de subvention de l'Etat dans le cadre du solde de la DSIL.